

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Arrêté du **10 15 JAN. 2023**

**modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » renommé « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux » et abrogeant l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site « Côte de Château le Bois et gouffre du Creux à Pépé »
(zone spéciale de conservation)**

NOR : *TREL2304102A*

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2023/244 de la Commission du 26 janvier 2023 arrêtant une seizième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 16 août au 6 septembre 2022, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1er

Le site « Côte de Château le Bois et gouffre du Creux à Pépé » (ZSC FR4301301) désigné par arrêté du 27 mai 2009 est fusionné dans le site « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux » (ZSC FR4301317).

L'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site « Côte de Château le Bois et gouffre du Creux à Pépé » (ZSC FR4301301) est abrogé.

Article 2

Le périmètre du site « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » (ZSC FR4301317) désigné par arrêté du 27 mai 2009 est modifié, tout comme son appellation qui devient « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux ».

La délimitation de ce site figure sur les 6 cartes au 1/25 000ème et la carte d'assemblage au 1/100 000ème. Ce site s'étend sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey-sur-Loue, Eclans-Nenon, Etrepigny, Fraisans, Germigney, Liesle, Loye, Our, Plumont, Rans, Roset-Fluans, Santans, Vieille-Loye.

Article 3

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » (zone spéciale de conservation).

Article 4

Les cartes visées à l'article 2 ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 3 peuvent être consultées aux préfectures du Doubs et du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comte, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique.

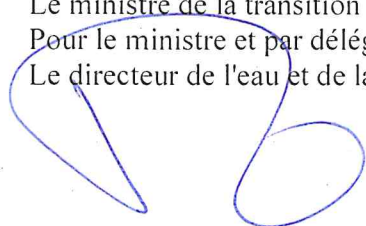
Elles sont également consultables et téléchargeables sur les sites du Bulletin officiel du ministère de la transition écologique (<https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/recherche>) et de l'inventaire national du patrimoine naturel hébergé par le Muséum national d'Histoire naturelle (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>).

Article 5

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 15 JAN. 2023

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the text of the delegation.

O. THIBAUT

ANNEXE

Annexe à l'arrêté de modification du site Natura 2000
FR4301317 « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de
la forêt de Chaux » renommé « *Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de
Chaux* »
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant
la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté
du 16 novembre 2001 modifié

3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
91E0	* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en
annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>

Invertébrés

1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
6199	* Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>

Plantes

1381	Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>
------	--------------	------------------------

Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
6150	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le **10 5 JAN. 2023**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

O. THIBAULT





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

Liberté
Égalité
Fraternité

Site Natura 2000

Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

Zone spéciale de conservation FR4301317

Départements du Jura et du Doubs

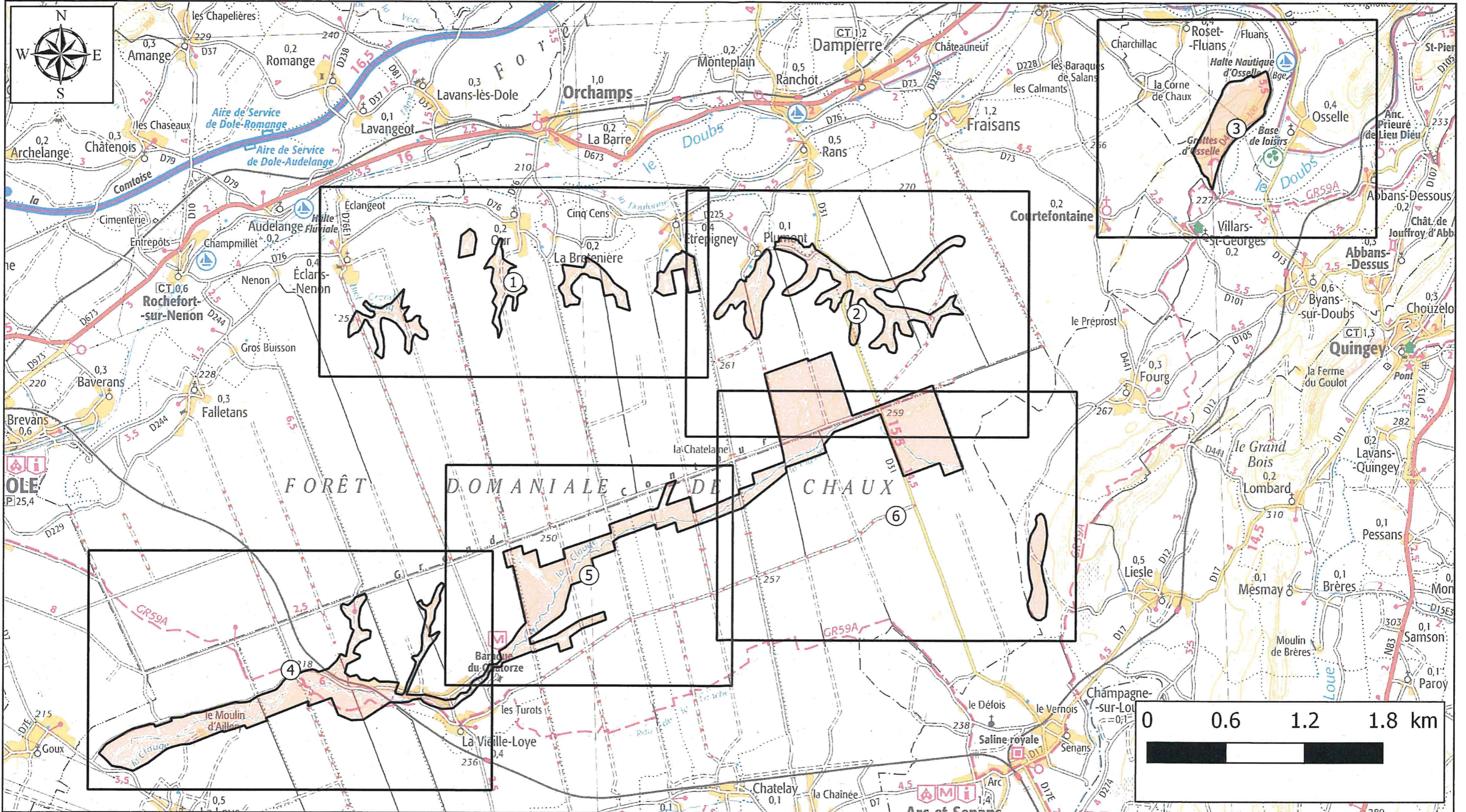
Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :

Pour le Ministre et par déléation,
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

05 JAN. 2023

Olivier THIBAULT





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site Natura 2000

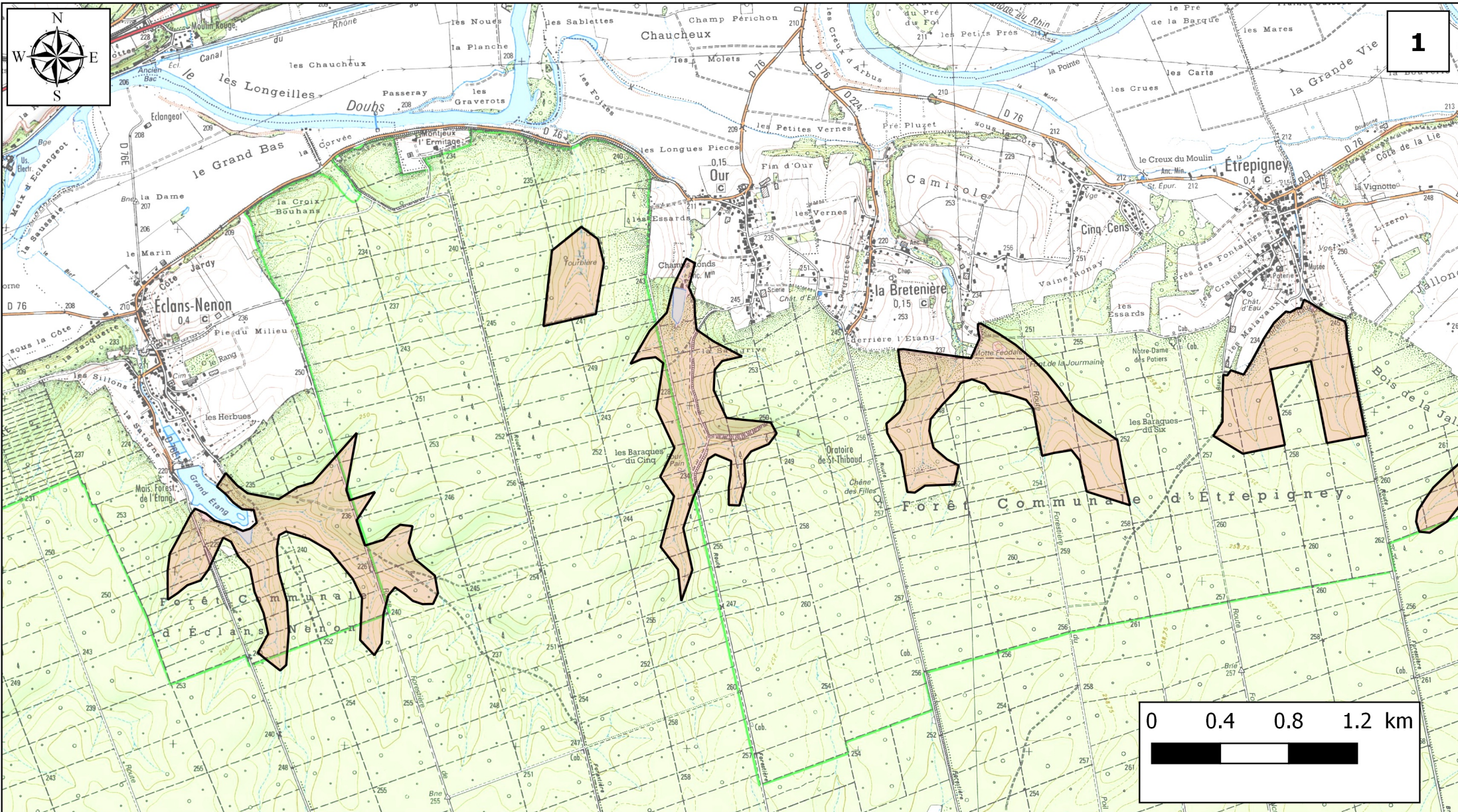
Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

Zone spéciale de conservation FR4301317

Départements du Jura et du Doubs

Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site Natura 2000

Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

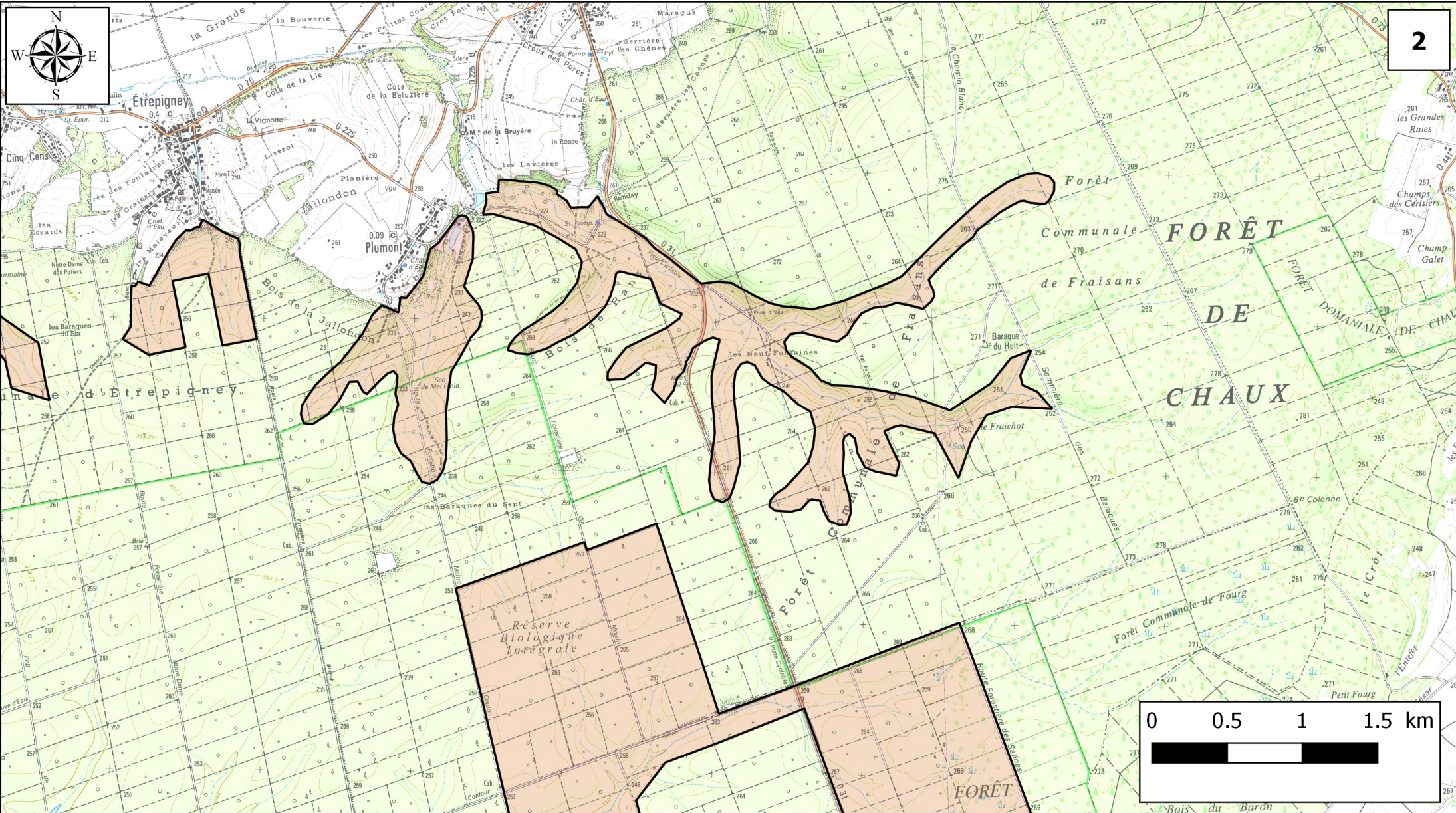
Zone spéciale de conservation FR4301317

Départements du Jura et du Doubs

Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :

2



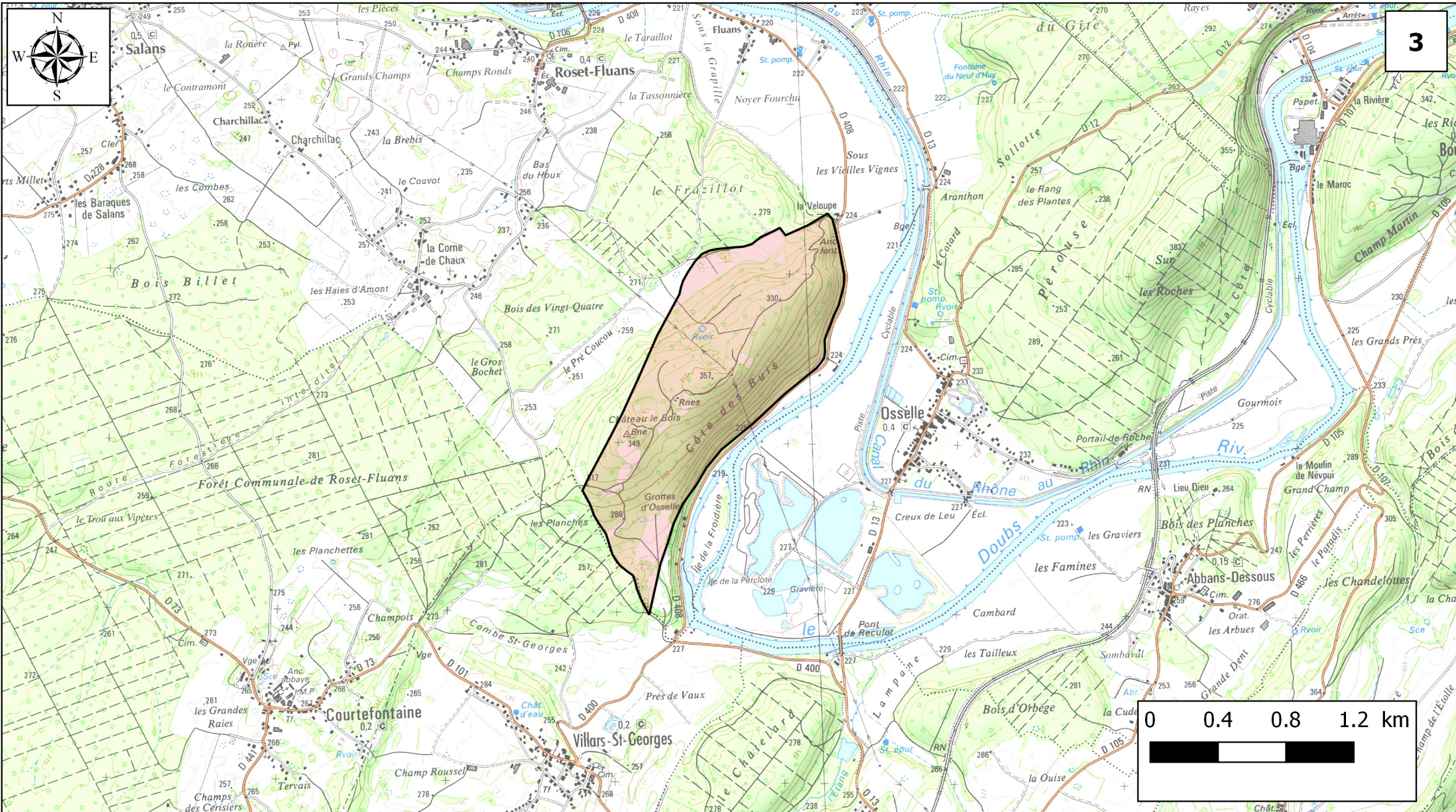


**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site Natura 2000
Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux
Zone spéciale de conservation FR4301317
Départements du Jura et du Doubs
Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site Natura 2000

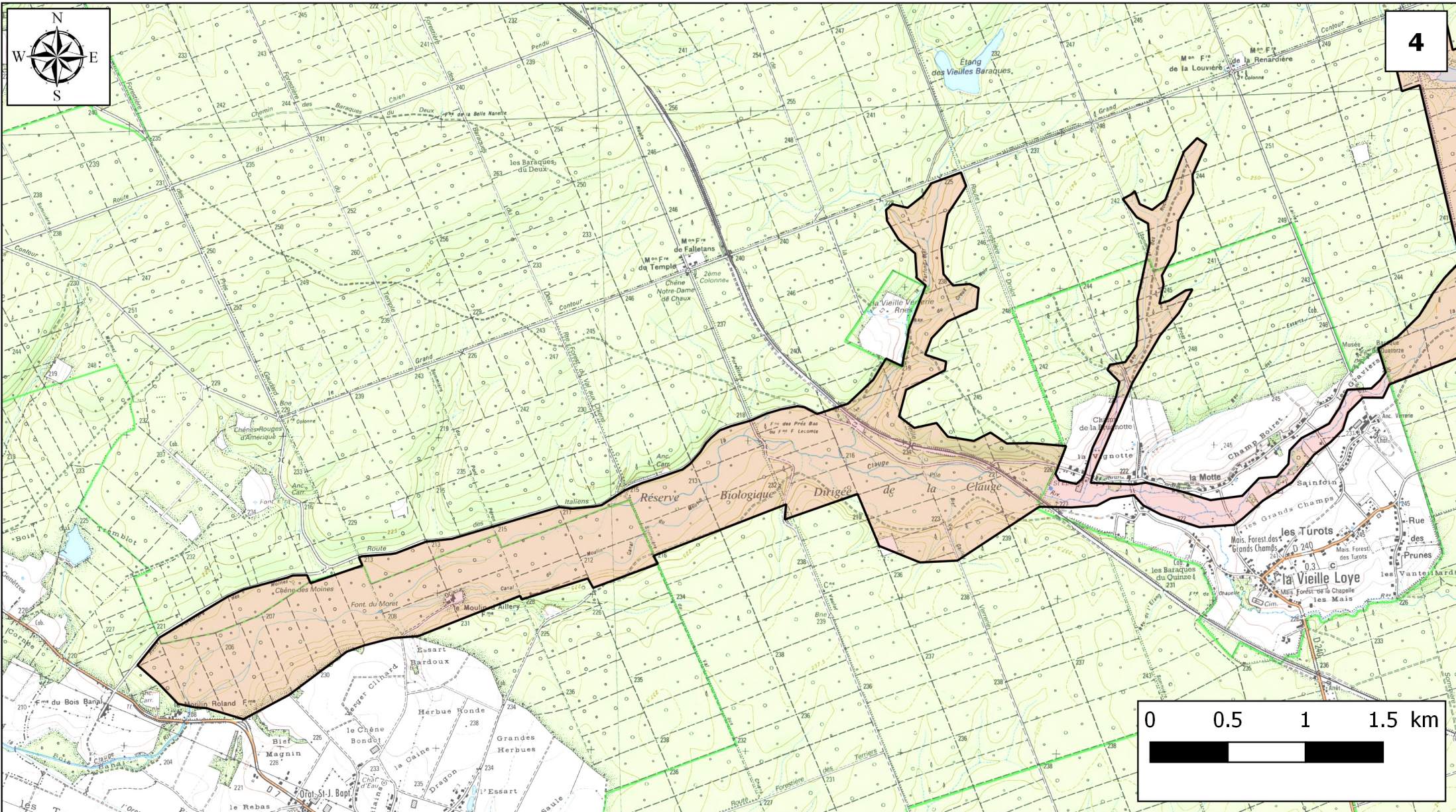
Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

Zone spéciale de conservation FR4301317

Départements du Jura et du Doubs

Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site Natura 2000

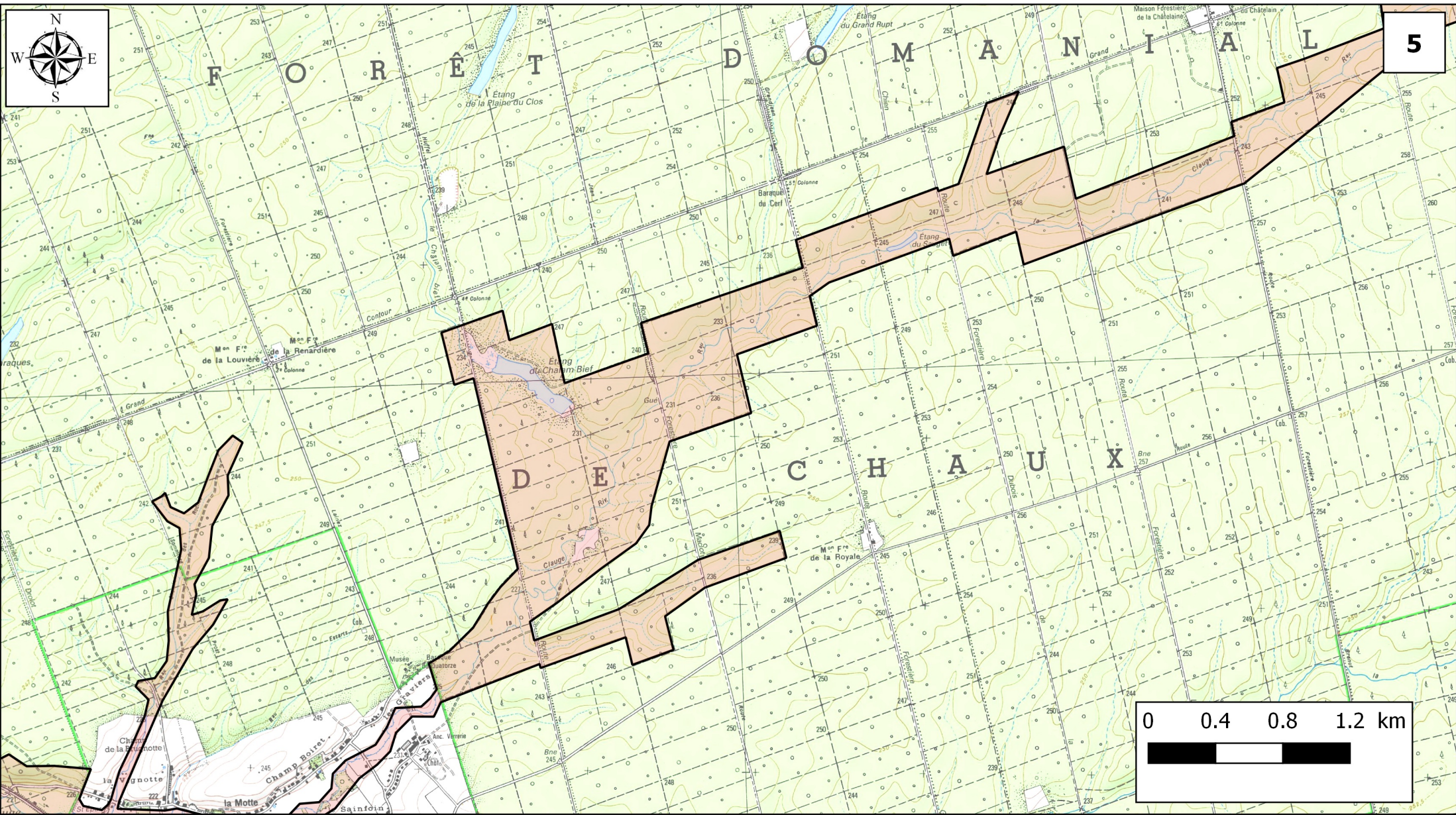
Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

Zone spéciale de conservation FR4301317

Départements du Jura et du Doubs

Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site Natura 2000

Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

Zone spéciale de conservation FR4301317

Départements du Jura et du Doubs

Carte d'assemblage au 1/100000 et 6 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

signée le :

